



salaire des salaries réquisitionnés

Par **umumedi**, le **23/11/2012** à **20:11**

Bonjour,

Je suis infirmière sous convention Fehap. J'aimerais savoir si les heures travaillées d'un gréviste réquisitionné sont payées. Il semblerait que certains employeurs dans le même type d'établissement aient retenu les heures travaillées en question. Est-ce légal?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **23/11/2012** à **22:58**

Bonjour,

A mon sens cela en reviendrait à être du travail dissimulé si l'employeur refuse le paiement des salaires pour le Personnel réquisitionné...